



Lettre de l'Observatoire des métiers académiques de la science politique

N°4 / janvier 2007

L'état de la science politique en France

Par Loïc Blondiaux et Yves Déloye

AVERTISSEMENT : Ce rapport a été rédigé à la demande d'EPSNET dans le cadre d'une enquête comparative sur l'état de la science politique en Europe de l'Ouest¹. Une version anglaise de ce rapport est publiée dans l'ouvrage dirigé par Hans-Dieter Klingemann sous le titre : *The State of Political Science in Western Europe*, Verlag Barbara Budrich, 2007.

I. Introduction

Le développement de la science politique française a suivi la dualité du système universitaire français où coexistent les universités et le système des « Grandes Ecoles ». Les secondes constituent des établissements beaucoup plus autonomes que les universités, pratiquant un recrutement d'étudiants sélectif, et monopolisent très largement l'accès aux fonctions de direction dans les grandes entreprises et les administrations publiques. Historiquement, la science politique française s'est ainsi développée depuis 1945², parallèlement dans les Facultés de droit et dans les Instituts d'Etudes Politiques (IEP), s'inscrivant ainsi dans deux traditions académiques différentes :

- Dans les Facultés de droit, une réglementation nationale a introduit en 1954 la science politique en tant que discipline obligatoire dans les cursus universitaires de la licence en droit. L'action de quelques individualités, professeurs de droit public, a également été déterminante (M. Duverger, G. Vedel...) dans la reconnaissance institutionnelle et l'autonomisation de la discipline à partir des années 1950. C'est ainsi qu'une majorité des *political scientists* professionnels sont employés aujourd'hui encore dans les Facultés de droit. Il n'existe, à l'heure actuelle qu'un seul département universitaire autonome de science politique (à l'Université Paris I) et la discipline reste presque totalement absente des autres filières universitaires (sociologie, histoire, science économique...);
- La création des Instituts d'Etudes Politiques en 1945 a joué un rôle majeur dans l'expansion de la science politique en tant que discipline. L'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris), établissement public semi-autonome, est issu de la vieille Ecole Libre de Sciences Politiques (ELSP), institution privée créée en 1871 afin de contribuer à la formation des élites françaises par l'enseignement de sciences utiles au gouvernement³ (économiques, historiques, juridiques et sociales). Par une ordonnance du 9 novembre 1945 sont créés, à la place de l'ELSP, deux entités : l'IEP Paris et la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) dont l'objet est de favoriser le progrès de l'étude des sciences politiques et économiques. Dans un effort de

¹ Ce rapport n'engage que ses auteurs à l'exclusion des institutions ou associations dont ils sont membres. Il repose notamment sur la collecte d'information auprès d'un réseau de collègues en poste dans les différents établissements d'enseignements supérieurs recensés dans ce rapport. Nous tenons à les remercier chaleureusement de l'aide documentaire indispensable qu'ils nous ont apporté. Ce rapport s'inscrit dans la continuité de celui rédigé en 1996 par Pierre Favre (avec la collaboration de Nadine Dada) dont nombre d'informations empiriques restent d'actualité. Nous invitons les lecteurs à se reporter à ce rapport, intitulé *La science politique en France*, et disponible sur le site web d'EpsNet à l'adresse suivante : http://www.epsnet.org/publications/State_of_Discipline.htm. Lors de son enquête de 1996, P. Favre a fortement analysé le contenu des curriculums de science politique. L'actualisation de ce point est aujourd'hui délicate en raison de l'extrême diversification des situations locales. Faut de pouvoir s'appuyer ici sur une enquête nationale complète difficile à réaliser en cette période de mutation rapide du paysage universitaire français, notre rapport a ici privilégié le niveau « M2 » du processus de Bologne et ses implications sur la recherche en science politique. Les auteurs de ce rapport remercient Pierre Favre et Erik Neveu pour la lecture critique d'une version intermédiaire de ce dernier. Ils restent bien sûr seuls responsables du contenu de ce dernier.

² Sur l'histoire de cette seconde institutionnalisation de la science politique française, voir les travaux de P. Favre et notamment : « Histoire de la science politique », in M. Grawitz et J. Leca, dir., *Traité de science politique*, tome I, Paris, PUF, 1985, p. 28-41.

³ Sur la genèse de la discipline en France, voir l'ouvrage classique de P. Favre, *Naissance de la science politique en France (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1989.

décentralisation universitaire, le gouvernement français de l'époque a créé simultanément à l'IEP Paris, 6 autres Instituts d'Etudes Politiques régionaux (Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, Toulouse, Lyon et Alger qui sera bientôt déplacé à Aix-en-Provence) auxquels se sont ajoutés les IEP de Rennes et de Lille créés en 1990. Ces établissements au recrutement sélectif, relativement autonomes par rapport aux universités auxquelles ils sont rattachés, abritent aujourd'hui un quart des enseignants en science politique et contribuent très fortement à la recherche dans cette discipline. C'est logiquement au sein de ses établissements que les plus importants laboratoires de la discipline se sont développés.

L'institutionnalisation de la science politique française a été marquée par plusieurs dates importantes : la création d'une Association Française de Science Politique en 1949 ; d'une *Revue Française de Science Politique* en 1951 ; du premier programme d'enseignement de troisième cycle spécialisé dans cette discipline à l'IEP Paris en 1956 ; du premier Département de science politique à l'Université Paris I en 1971 et l'année suivante de l'Agrégation de Science Politique, une procédure de recrutement centralisée nationalement, organisée tous les deux ans et visant à sélectionner les professeurs d'université dans cette discipline (à l'instar en France, des disciplines juridiques, économiques et médicales).

Cette institutionnalisation reste cependant largement inachevée. Si la science politique française peut se prévaloir aujourd'hui d'une instance de représentation et de sélection universitaire propre auprès du Ministère de l'Education et de la recherche (la section 04 du Conseil National des Universités qui en compte 77), d'une présence significative au sein du principal organisme public de recherche (le CNRS dont la section 40 s'intitule « Politique, pouvoir, organisation »), elle reste étroitement dépendante, au niveau de l'enseignement, de l'offre de formation offertes dans les Facultés de droit⁴ et de son statut de discipline « généraliste » visant, dans les IEP, à la formation d'une fraction de la classe dirigeante française.

II. Enseignement et recherches.

II. 1. Géographie institutionnelle de l'enseignement de la science politique en France.

Au total, la communauté des politistes français, entendu ici comme l'ensemble de ceux qui vivent pour et de l'enseignement et/ou de la recherche publics en science politique, représente un peu plus de 500 personnes dont 63 % possèdent le statut d'enseignant-chercheur⁵ (cf. tableau A ci-dessous pour leur répartition géographique et institutionnelle) et sont rattachés à une structure universitaire (Faculté ou IEP). Les 37 % restants relèvent d'institutions exclusivement consacrés à la recherche (CNRS ou FNRS). Dans la pratique, nombre de « chercheurs à plein temps » consacrent également une partie de leur emploi du temps à l'enseignement et la plupart des « enseignants-chercheurs » se consacrent également à la recherche. Mais la coexistence de ces deux statuts académiques constitue une spécificité française d'autant plus notable en science politique que la proportion dans les effectifs disciplinaires des « chercheurs publics à temps plein » s'y trouve sensiblement plus importante que dans d'autres disciplines comparables (comme le droit, l'histoire ou la sociologie).

⁴ Au 15 janvier 2004, d'après les statistiques officielles du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (*Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, MEN, 2004) les filières universitaires juridiques encadraient 78 026 étudiant[e]s dont 66,7 % de femmes en premier cycle (niveau L-1) et 61 421 étudiant[e]s dont 65,5 % de femmes en deuxième cycle (niveau M). Malgré des situations très contrastées localement, on peut considérer que la grande majorité de ces étudiant[e]s reçoive une initiation à la science politique dans le cadre de leur étude universitaire de 1^{er} cycle. C'est seulement au niveau de la licence que la spécialisation en science politique devient possible dans un nombre limité d'universités (offre de formation notamment proposée par les Universités de Lyon II, Montpellier I, de Paris I, de Paris II, de Paris VIII, de Paris X, de Rennes I ou encore de Versailles Saint-Quentin). Dans les autres cursus universitaires (hors IEP), les enseignements de science politique dispensés restent très rares et ne sont pas statistiquement repérables.

⁵ Pour les enseignants-chercheurs, le chiffre total de 324 doit être comparé à celui de l'ensemble des enseignants-chercheurs (PR et MCF) des disciplines juridiques, soit au début de l'année 2004, 7287 personnes. Le ratio science politique/droit est donc d'un enseignant de science politique pour plus de 22 enseignants dans les disciplines juridiques (chiffres issus des statistiques officielles du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur mentionnées dans la note précédente).

La profession universitaire en France se caractérise aujourd'hui par deux statuts : ceux de Maîtres de conférences (Assistant professor), et de Professeurs (Professor). Les premiers sont recrutés à l'issue d'une procédure complexe de sélections à deux étages. Un comité de sélection national (en partie élu par les universitaires et en partie désigné par le ministère) évalue chaque année les dossiers de candidature qui lui parviennent et « qualifie » environ 1/4 d'entre eux. Ces candidats qualifiés peuvent dans un second temps se présenter devant les universités qui ont des postes à pourvoir. Ces maîtres de conférences sont recrutés sur des postes définitifs et ont la même charge de travail que les professeurs (128 heures d'enseignement magistral par an). Les professeurs sont recrutés quant à eux à travers la procédure de l'agrégation de l'enseignement supérieur. Un concours est ainsi organisé tous les deux ans à l'échelle nationale, qui offre entre 4 et 8 postes selon les années pour l'ensemble du pays. Un jury de 7 professeurs désigne les titulaires à l'issue d'un concours de plusieurs mois constitué de plusieurs épreuves orales portant sur deux au moins des principales subdivisions de la discipline (sociologie politique ; institutions et relations internationales ; administration, gestion et politiques publiques ; histoire des idées et de la pensée politique ; méthodes des sciences sociales).

La géographie de la science politique française est marquée par la présence d'IEP dans certains centres de province. Les villes dans lesquelles un IEP a été créé aux côtés de l'université peuvent être considérées comme les places fortes de la discipline, constituant autant de pôles significatifs d'enseignement et de recherche. S'y concentrent les enseignants et les étudiants susceptibles de suivre des cursus approfondis dans la discipline. La présence de la science politique ailleurs est, à l'exception de Paris, beaucoup plus limitée et aléatoire, hors certaines exceptions notables (Amiens, Antilles-Guyanne, Montpellier, Nancy, Nice, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines...).

Le poids de Paris reste toutefois particulièrement sensible. Il est à noter que les établissements parisiens abritent près du tiers des enseignants de science politique français (112 postes). Ces chiffres peuvent être comparés avec ceux de la production de thèses. Dans leur article récent, Nicolas Mariot et Olivier Godechot évaluaient ainsi à 58 % du total le pourcentage des thèses de science politique soutenues dans des établissements de la région parisienne entre 1990 et 2001⁶ avec une domination sensible de ces deux pôles que sont le Département de science politique de l'Université Paris I (31 enseignants-chercheurs) et l'IEP Paris (15 enseignants-chercheurs).

Tableau A : Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires affectés aux établissements universitaires français en 2004.

	Nombre de postes de PR	Nombre de postes de MCF	Total
IEP d'Aix-en-Provence	06	03	09
IEP de Bordeaux	06	03	09
IEP de Grenoble	08	09	17
IEP de Lille	03	04	07
IEP de Lyon	05	05	10
IEP de Paris	13	02	15
IEP de Rennes	02	01	03
IEP de Strasbourg	03	06	09
IEP de Toulouse	02	03	05
Université Aix-Marseille II	/	03	03
Université Aix-Marseille III	01	/	01
Université d'Amiens	04	07	11
Université d'Angers	/	02	02
Université Antilles-Guyanne	03	04	07
Université Bordeaux IV	01	02	03
Université de Bourgogne	01	04	05
Université de Brest	01	/	01
Université de Cergy	01	02	03
Université de Clermont-Ferrand I	02	02	04
Université de Corse	/	01	01
Université d'Evry	/	01	01
Université Haute-Alsace	/	01	01

⁶ O. Godechot et N. Mariot, « Devenir des candidats en science politique et " localisme " : premiers résultats d'une enquête », *Palaestra*, 23, décembre 2003, p. 69. Des mêmes auteurs, voir aussi « Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèses et recrutement en science politique », *Revue française de sociologie*, 45 (2), avril-juin 2004.

Université Grenoble II	02	01	03
Université Grenoble III	/	01	01
Université Le Havre	/	01	01
Université Lille II	04	07	11
Université du Littoral	/	01	01
Université Lyon II	03	03 (?)	06
Université Lyon III	01	01	02
Université Marne-la-Vallée	/	01	01
Université Montpellier I	04	03	07
Université Montpellier III	/	03	03
Université de La Rochelle	01	02	03
Université Nancy II	01	05	06
Université de Nantes	01	03	04
Université de Nice	02	04	06
Université Paris I	13	18	31
Université Paris II	07	03	10
Université Paris III	01	02	03
Université Paris V	02	02	04
Université Paris VII	01	/	01
Université Paris VIII	02	13	15
Université Paris IX	03	06	09
Université Paris X	06	08	14
Université Paris XII	01	/	01
Université Paris XIII	/	05	05
Université de Pau	/	04	04
Université de Perpignan	/	05	05
Université de Poitiers	01	02	03
Université de Reims	01	02	03
Université Rennes I	04	04	08
Université Rennes II	/	02	02
Université de la Réunion	/	01	01
Université de Rouen	/	02	02
Université de St-Etienne	01	/	01
Université Strasbourg III (hors IEP)	/	03	03
Université Toulouse I (hors IEP)	02	05	07
Université de Tours	/	03	03
Université de Versailles Saint-Quentin	05	04	09
Total	131	193	324

Source : Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, *Tableau de classement au 31-12-2003 du personnel enseignement titulaire, Section 04, 2004.*

De surcroît, beaucoup d'enseignants qui enseignent ailleurs qu'à Paris résident dans la capitale, renforçant encore son poids réel.

II. 2. Architecture de l'offre de formation française de science politique.

L'application de la réforme LMD induite par le processus de Bologne a conduit les pôles universitaires français les plus importants (ie ceux ayant un périmètre suffisant pour proposer une offre de formation au niveau M et D) à redessiner, parfois à spécialiser leur offre de formations tant du point de vue de la recherche que d'un point de vue professionnel⁷. La mise en œuvre complète de cette réforme à la rentrée 2005 permet de disposer d'une photographie assez complète de la situation présente. Le tableau B reproduit ci-dessus donne les premiers résultats de notre enquête. Les données présentées se limitent ici aux formations axées sur la recherche et visant à la préparation ultérieure du Doctorat en science politique.

⁷ Compte tenu de l'orientation retenue pour cette enquête européenne, les répercussions en termes de professionnalisation de la science politique du processus de Bologne sont juste évoquées pour mention. L'un des effets importants de la réforme LMD est toutefois de renforcer l'offre de formation à finalité professionnelle dans les départements de science politique français. Les orientations majoritairement retenues concernent la communication politique, les métiers liés à l'activité politique professionnalisée tant en France qu'un niveau européen, l'expertise ou l'ingénierie de l'action publique ou encore le travail des organisations internationales.

Tableau B : Principales dominantes des offres de formation à la recherche en science politique en France (à la rentrée 2005 suite à la mise en œuvre complète de réforme LMD).

	Théorie/ Philosophie politique	Institution politique	Economie politique	Histoire politique / sociologie historique	Sociologie politique	Politique publique	Politique comparée	Études européennes	Relations Internationales	Aires culturelles	Communi- cation politique
Université d'Amiens	++			++	++	++					
IEP d'Aix- en Provence						++	++				
IEP de Bordeaux		+			+	++	+		++	++	
Université Bordeaux IV	++				+		+		++		
IEP de Grenoble		+		++	++	++	+	++			
IEP de Lille					++		++	+		+	
Université Lille II					++	++		+			
Université Lyon II (dont IEP)	++	+		+	++	++	+			++	++
Université Montpellier I				+	++	++	++	+		++	
IEP de Paris	++		+	+	++	++	+	++	++	++	
Université Paris I	+	++		++	++	+	+		++	++	
Université Paris II	++					++	++		++		
Université Paris VIII	++				++					+	
Université Paris IX			+	+	++	++					++
Université Paris X				++	++		++				
Université Versailles St-Quentin					++	+			+		++
IEP de Rennes					++	++	+	++			
Université Rennes I	+				++						
Université Strasbourg III (dont IEP)				+	++	++		++			
Université Toulouse I (dont IEP)					++	++		+	++		+

Source : Enquête auprès des correspondants de ce rapport et consultation de la documentation disponible notamment sur le web (maquette M2...).

Légende :

++ : spécialisation dominante (attestée par l'existence d'une mention ou d'une spécialité forte sur ce domaine).

+ : spécialisation mineure (attestée par l'existence d'un parcours ou d'une offre de formation plus réduite dans ce domaine).

Plusieurs enseignements se déduisent d'un tel tableau :

- Le déclin de quelques-unes des composantes traditionnelles de la discipline comme la philosophie politique et la théorie politique (même si de nouvelles expériences tentent de relancer ce champ d'études) ou l'étude des institutions politiques orientée vers le droit constitutionnel ;

- L'importance prise par la sociologie politique⁸ (entendue ici comme l'analyse à dominante sociologique des phénomènes politiques français) et les politiques publiques. Ces deux secteurs sont devenus les bases de la formation « normale » en science politique en France et sont désormais enseignés dans l'ensemble des cursus de science politique ;
- La faiblesse structurelle de sous champs comme les études européennes et les relations internationales même si la tendance est à un renforcement rapide de ces secteurs ;
- L'émergence d'une sous-discipline nouvelle, la sociologie historique du politique, qui traduit une proximité intellectuelle réelle entre l'histoire et la science politique⁹.

II. 3. Domaines d'enseignements privilégiés.

Plus généralement, cette offre de formation épouse avec un certain retard certaines des évolutions récentes de la recherche française en science politique :

- l'importance de l'offre de formation en sociologie politique traduit non seulement l'importance traditionnelle des travaux consacrés à la France et à ses institutions (cf. le précédent rapport de Pierre Favre en 1996) mais aussi la force de courants de recherches sociologiques à caractère « critique », influencé notamment par certaines théories sociologiques comme celle de Pierre Bourdieu.
- L'étude des « politiques publiques » (ou de l'action publique) est aujourd'hui en pleine expansion, tant au plan de l'enseignement que de la recherche, où elle tend à constituer un sous champ quasi autonome au sein de la discipline, possédant son propre vocabulaire conceptuel¹⁰ et développant des controverses théoriques autonomes.
- Le développement de l'étude des relations internationales et des recherches consacrées à la politique européenne est plus récent mais significatif. Il correspond à la création de revues et d'associations professionnelles spécialisées ainsi qu'à une reconnaissance croissante¹¹. Le nombre d'enseignants et de chercheurs spécialisés en ces domaines reste cependant encore très faible, si on le compare à celui des spécialistes de « sociologie politique »¹².

La science politique, enfin, se caractérise par une trajectoire intellectuelle relativement singulière par rapport aux tendances et aux paradigmes internationaux. Le dialogue avec certaines disciplines frontalières y est privilégié (sociologie, histoire, anthropologie) au détriment d'autres plus formalisées comme l'économie ou la psychologie¹³. Les études de cas et les recherches de terrain y sont beaucoup plus répandues que les enquêtes par questionnaire ou l'analyse comparée¹⁴. Certaines approches, comme celle du choix rationnel, sont assez peu présentes du contexte français¹⁵ et l'influence des problématiques issues de la science politique américaine y est notablement plus faible qu'ailleurs¹⁶.

Cette autonomie intellectuelle, parfois taxée de « provincialisme », n'empêche cependant ni les collaborations internationales (de plus en plus nombreuses) ni l'importation de cadres d'analyse jugés innovants, comme dans le champ de la sociologie des mobilisations ou dans celui de la théorie des relations internationales. De plus en plus

⁸ Sur cette emprise de la sociologie politique, voir les témoignages convergents de Daniel Gaxie et Jean-Baptiste Legavre dans E. Darras et O. Philippe, dir., *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁹ Sur ce tournant historique de la science politique française, voir notamment Y. Déloye et B. Voutat, dir., *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002 et P. Laborier et D. Trom, dir., *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003. La publication de cet ouvrage rédigé dans le cadre du CURAPP et du GSPM atteste de la capacité de ce secteur de la science politique française à se diffuser au-delà du seul sous champ de la sociologie politique dont il est à l'origine une branche. L'importance de cette hybridation disciplinaire est attestée par la création récente d'un nouveau groupe de recherche « Histoire / Science politique » (GRHISPO) au sein de l'AFSP.

¹⁰ Qu'atteste la sortie récente d'un *Dictionnaire des politiques publiques* publié par les Presses de Sciences Po en 2005 sous la direction de L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet.

¹¹ Sur la place des questions européennes dans les cursus universitaires français de science politique, voir *Politique européenne*, numéro spécial « Enseigner l'Europe », 14, automne 2004.

¹² Il conviendrait toutefois de nuancer ce jugement en observant que de nombreux spécialistes français des questions européennes prennent soin de « banaliser » ces études et entendent éviter de constituer ici un domaine *ad hoc* autonome notamment des approches sociologiques ou institutionnelles sur l'Europe.

¹³ La mise en œuvre de la réforme LMD a contribué à renforcer cette ouverture disciplinaire en incitant à la mise en place de programmes doctoraux transdisciplinaires. C'est notamment le choix effectué à l'IEP de Paris où l'Ecole Doctorale est transversale à la science politique, à l'histoire contemporaine et à la sociologie.

¹⁴ Sur ce point, voir récemment M. Bachir, dir., *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, CURAPP-PUF, 2000.

¹⁵ Une nuance doit être ici apportée en ce qui concerne l'étude des politiques publiques où ce paradigme est plus fréquemment mobilisé ces dernières années et certains segments de l'analyse de l'action collective marqués par les théories du choix rationnel.

d'étudiants français avancés font une partie de leurs études dans des départements de science politique étrangers, s'exercent dans des colloques internationaux et se familiarisent aux débats internationaux. Le désenclavement de la science politique française, que d'autres qualifieront d'effet pervers de la globalisation ou de « ralliement au *mainstream* international », constitue de plus en plus une réalité.

II. 4. Géographie institutionnelle de la recherche en science politique en France.

La recherche en science politique s'effectue à titre principal dans des unités mixtes de recherche dépendants à la fois des universités et du CNRS dans lesquelles se côtoient des chercheurs à plein temps dépendant du CNRS ou de la FNSP et des enseignants en poste à l'Université. Les chiffres relatifs au nombre de chercheurs à plein temps du tableau C doivent être ainsi augmentés de celui d'enseignants-chercheurs. S'ajoutent aux chercheurs CNRS un nombre significatif de chercheurs de statut privé de la FNSP¹⁷ dans certaines unités de recherche (en particulier à Paris, Bordeaux et Grenoble). Par ailleurs, ce tableau ne retient pour d'évidentes raisons de comparaison que les laboratoires hexagonaux¹⁸ intégrant des chercheurs de la section 40 du CNRS¹⁹. Sa lecture suppose donc que l'on conserve à l'esprit que la plupart de ces unités de recherche mobilisent aussi des chercheurs relevant d'autres sections du CNRS.

Il existe depuis les années 1950/1960 plusieurs grands centres de recherches dépendant de la FNSP à Paris²⁰ et en Province : le CEVIPOF (IEP Paris, 39 chercheurs) centré sur les problèmes de politique française et en particulier sur l'analyse des élections et le CERI (IEP Paris, 42 chercheurs à plein temps) orienté vers la politique internationale et les « *area studies* » ; le CEAN (IEP Bordeaux, 6 chercheurs), spécialisé dans l'étude de la politique africaine ; le CERVL (IEP Bordeaux, 12 chercheurs), spécialisé dans la politique locale ; PACTE (IEP Grenoble, 19 chercheurs) orienté principalement vers l'étude des politiques publiques et la méthodologie des enquêtes quantitatives²¹.

Tableau C : Données institutionnelles et démographiques relatives aux principaux laboratoires de recherches publiques relevant de la section 40 du CNRS (recensement en date de juin 2005, classement par ordre de numérotation CNRS).

Nom du laboratoire et localisation	Statut CNRS	Nombre de chercheurs relevant de la section 40 et, le cas échéant, de la FNSP	Principales thématiques de science politique
Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales (LAIOS, Paris)	UPR 9037	02	Anthropologie politique Espace public Études européennes
Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, Paris)	UMR 2190	03	Action publique (politique pénale) Sociologie du droit Sociologie de la violence et de la délinquance
Centre d'étude et vde recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP, Toulouse)	UMR 5044	02	Action publique (politique environnementale)
Centre d'études politiques de l'Europe Latine (CEPEL, Montpellier)	UMR 5112	03	Action publique Politique comparée Sociologie politique
Centre d'études d'Afrique	UMR 5115	03	Aires culturelles

¹⁶ Les publications scientifiques de la discipline attestent de cette spécificité. Cf. Libia Billordo, « Publishing in French Political Science Journals : an Inventory of Methods and Sub-fields », *French Politics*, 3 (3), août 2005, p. 178-186.

¹⁷ Sur la politique scientifique de la FNSP, on lira avec intérêt le rapport rédigé en 2004 par Gérard Grunberg, directeur scientifique de la FNSP et disponible sur le site de Sciences Po à l'adresse : <http://www.sciences-po.fr> (rubrique Recherche).

¹⁸ Notre enquête ne prend donc pas en considération les unités du CNRS installées à l'étranger telles que la Maison Française d'Oxford ou le Centre Marc Bloch (Berlin) où des chercheurs relevant de la discipline sont toutefois régulièrement en détachement.

¹⁹ Ce qui explique que le Centre de Recherches Politiques Raymond Aron de l'EHESS (UMR 8036) ou le CERSA rattaché à l'Université Paris II (Centre d'Études et de Recherches de Science Administrative, UMR 7106) ne soient pas retenus dans notre recensement : ces deux laboratoires étant rattachés à la section 36 du CNRS « Sociologie - Normes et règles » et non à la section 40.

²⁰ Pour prendre la mesure de l'importance du soutien financier de la FNSP à la recherche en sciences sociales, il suffira ici d'indiquer que de 1996 à 2003, les dépenses de recherche de l'IEP de Paris (qui concerne outre la science politique, l'histoire, la sociologie et l'économie) ont augmenté de 70 % passant de moins de 7 millions € à près de 12 millions € (budget hors salaire). Sur ce point, voir le rapport de G. Grunberg mentionné plus haut.

²¹ Sur l'histoire du CERAT qui est l'une des unités de recherche fondue récemment dans ce laboratoire, voir récemment A.-C. Douillet et J.-P. Zuanon, *Quarante ans de recherche en sciences sociales : regards sur le CERAT 1963-2003*, Grenoble, PUG, 2004.

Noire (CEAN, Bordeaux)		(+ 03 chercheurs FNSP)	Politique comparée Relations internationales
Pouvoir, action publique, territoire (CERVEL, Bordeaux)	UMR 5116	10 (+ 02 chercheurs FNSP)	Action publique Études européennes Institutions et comportements politiques territoriaux Politique comparée
Politiques publiques, actions politiques, territoire (PACTE, Grenoble)	UMR 5194	17 (+ 05 chercheurs FNSP)	Action publique (culture, sécurité, gestion des risques...) Méthodologie et enquêtes quantitatives Sociologie historique Sociologie politique
Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (Lyon)	UMR 5195	02	Aires culturelles
Triangle : action, discours, pensée politique et économique (Lyon)	UMR 5206	02	Action publique Sociologie politique Philosophie politique
Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE, Rennes)	UMR 6051	06	Action publique (politique sanitaire) Études européennes Sociologie politique
Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP, Amiens)	UMR 6054	04	Action publique Études européennes Sociologie du droit Sociologie historique Sociologie politique Science administrative
Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM, Aix-en-Provence)	UMR 6568	08	Aires culturelles
Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes (PRISME, Strasbourg)	UMR 7072	01	Action publique Études européennes Sociologie politique
Laboratoire d'analyse des systèmes politiques (LASP, Nanterre)	UMR 7026	05	Aires culturelles (Europe centrale et orientale) Institutions politiques Sociologie politique
Centre de recherches politiques de Sciences Pot (CEVIPOF, Paris)	UMR 7048	23 (+ 16 chercheurs FNSP)	Action publique Études européennes Philosophie politique Sociologie politique
Centre d'études et de recherches internationales (CERI, Paris)	UMR 7050	19 (+ 23 chercheurs FNSP)	Aires culturelles Économie politique Politique comparée Relations internationales Sociologie politique
Centre de sociologie des organisations (CSO, Paris)	UMR 7116	09	Action publique Science administrative
Institut de recherche interdisciplinaire en socio-économie – Centre de recherches et d'études politiques (IRIS-CREDEP, Dauphine)	UMR 7170	02	Sociologie politique
Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, Lille)	UMR 8026	06	Action publique Questions européennes Sociologie politique
Groupe de sociologie politique et morale (GSPM, Paris)	UMR 8031	01	Action publique Sociologie politique
Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC, Martinique)	UMR 8053	/	Action publique Relations internationales Sociologie politique
Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS, Paris)	UMR 8057	03	Action publique Communication politique Institutions politiques Sociologie historique Sociologie politique
Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTS, Marne-la-Vallée)	UMR 8134	03	Action publique
Centre d'Etudes sur la Chine moderne et contemporaine	UMR 8561	02	Aires culturelles

(Paris)			
Groupe d'analyse des politiques publiques (GAPP, Cachan)	FRE 2768	02	Action publique Sociologie du droit
Communication et politique	FRE 2813	02	Communication politique
Total	/	189	/

Légende : UPR = Unité Propre de Recherche ; UMR = Unité Mixte de Recherche ; FRE = Formation de Recherche en Evolution.

Source : Site web du CNRS, Annuaire des laboratoires SHS, <http://web-ast.dsi.fr>, consulté le 1^{er} juin 2005.

Depuis quelques années, d'autres laboratoires importants se sont développés comme l'IREMAM à Aix-en-Provence, le CURAPP à Amiens, le CERAPS à Lille, le CRPS à Paris, le CRAPE à Rennes, le GSPE-PRISME à Strasbourg. Ces développements montrent la vitalité de la recherche française en ce domaine. Une vitalité dont témoigne également la production annuelle de thèses en science politique : lors de la session 2004, la section 04 du CNU a qualifié 79 candidats, soit 38 % des dossiers présentés. Ce chiffre de candidats qualifiés doit être rapporté au nombre de postes disponibles (tant au niveau de l'enseignement supérieur que de celui de la recherche publique) qui ne dépasse pas 15 à 20 par année. D'où une situation de manque structurel de débouchés pour les jeunes docteurs de science politique en France, souvent condamnés, malgré l'excellence de leur dossier scientifique, à une situation précaire et à une incertaine reconversion professionnelle. C'est là l'un des problèmes les plus cruciaux auxquels la discipline est actuellement confrontée.

La vitalité de la recherche française en science politique ainsi que sa dimension souvent transdisciplinaire est particulièrement nette si l'on s'intéresse aux transformations récentes du paysage des revues de science politique de langue française²². Depuis une dizaine d'année, ce paysage s'est tout d'abord fortement diversifié. Si les revues fondatrices de la discipline (la *Revue Française de Science Politique* et à un moindre niveau *Pouvoirs*) restent les revues généralistes les plus diffusées notamment en bibliothèques, elles sont désormais concurrencées par un nombre important de revues thématiques ou interdisciplinaires qui se sont créées récemment ou se sont fortement consolidées (c'est notamment le cas de *Politix* devenu *Politix. Revue des sciences politiques du politique* et distribuée par Armand Colin, ou de *Cultures & Conflits*, sous-titrée désormais *Sociologie politique de l'international*). Parmi les créations récentes qui illustrent bien les transformations du paysage intellectuel de la discipline, il faut citer par ordre de création : la *Revue Internationale de Politique Comparée* (fondée en 1994, cette revue francophone est éditée en Belgique et se consacre au développement de la politique comparée), *Pôle Sud* (fondée en 1994 au sein du CEPPEL, cette revue régionale s'est spécialisée dans l'étude des faits politiques en Europe du Sud), *Critique Internationale* (fondée en 1998 au sein du CERI, cette revue se spécialise dans les questions internationales et les aires culturelles), *Raisons politiques* (fondée également en 1998, cette revue entend développer les approches de théorie et de philosophie politiques) et plus récemment *Politique européenne* (fondée en 2000, cette revue est spécialisée dans les études européennes). Ces créations, nombreuses si on rapporte leur nombre à la taille de la communauté des politistes français et à l'état du marché éditorial en sciences sociales²³, traduisent la spécialisation croissante tant de l'enseignement que de la recherche en science politique. Une enquête récente du CNRS établit que certaines de ces revues connaissent une influence internationale non négligeable, même si elle reste nettement inférieure à celle des revues en langue anglaise. Basée sur un dépouillement bibliométrique ambitieux²⁴, l'enquête aboutit au classement suivant concernant la science politique²⁵ : sur les 42 revues qui concentrent plus de 64 % des citations, 18 sont américaines (53,7 % des citations), 10 françaises (23,5 % des citations), 10 britanniques (17,8 % des citations) et 4 d'autres pays (dont la Belgique pour la RIPC). Au terme de ce classement, l'enquête du CNRS considère que deux revues constituent le premier cercle des

²² Pour un inventaire complet de ces revues, le lecteur se reportera au rapport de P. Favre de 1996 déjà mentionné (§ 1. 7).

²³ Cf. S. Barluet, *Edition de sciences humaines et sociales : le cœur en danger*, Paris, PUF, 2004.

²⁴ Pour une présentation de l'approche bibliométrique retenue, voir la revue du CNRS *Sciences de l'homme et de la société*, 69, mai 2004, numéro spécial « Les revues en sciences humaines et sociales », p. 53-54.

²⁵ En raison de l'ouverture disciplinaire particulière de la science politique française, le corpus des revues de science politique retenu comprend aussi des revues appartenant à d'autres disciplines (sociologie, histoire, philosophie, anthropologie, économie, géographie).

revues internationales de « très haut niveau » (rang A) : la *Revue française de science politique* (861 citations) et *Politix* (375 citations). Trois autres revues [*Pôle Sud* (79 citations), la *Revue Internationale de Politique Comparée* (52 citations), *Politique Africaine* (35 citations)] appartiennent au groupe des revues internationales influentes (rang B)²⁶.

II. 5. Données complémentaires sur la dynamique associative nationale et l'insertion internationale de la science politique française.

La science politique française se caractérise par une vie associative particulièrement dense. Deux indicateurs permettent ici d'en prendre la mesure : l'importance du réseau associatif propre à la discipline qui ne compte pas moins de trois associations aux objectifs complémentaires les uns des autres et le nombre de journées d'études ou de colloque organisés au sein de la discipline. Le réseau associatif de la discipline est composé de trois associations : l'Association Française de Science Politique (AFSP), l'Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP) et l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP).

Fondée en 1949, l'AFSP compte plus de 600 membres individuels cotisants (cf. graphique A) et joue important dans l'organisation et la valorisation de la recherche en science politique. Elle organise désormais tous les deux ans un Congrès national (le VIII^e Congrès a eu lieu à Lyon en septembre 2005 et a rassemblé presque 600 congressistes). Ses activités savantes sont structurées autour de dix groupes ou sections de travail.

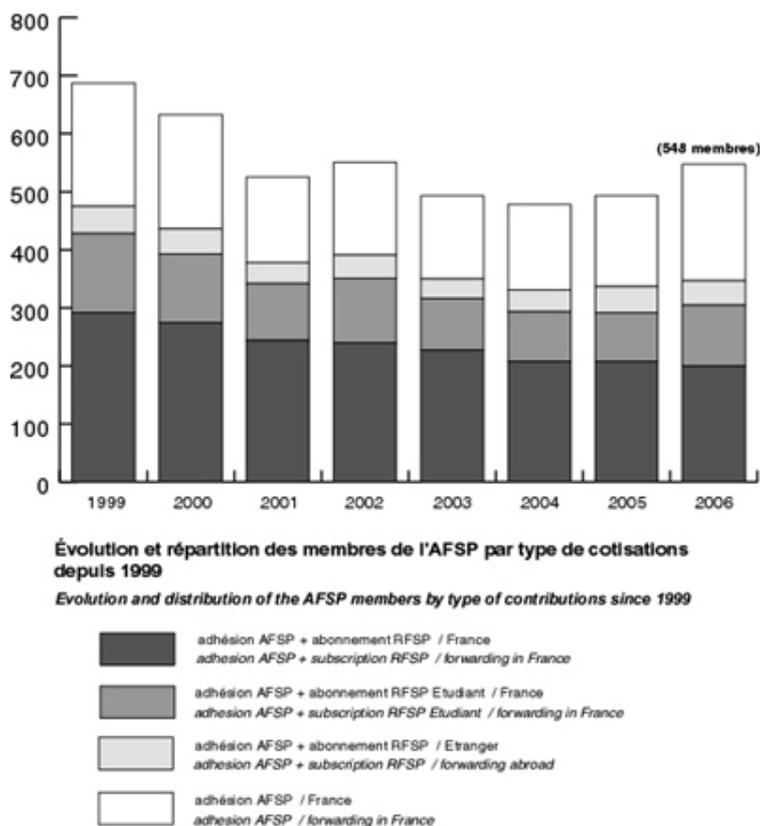
L'AECSP, fondée en 1995 et forte de 150 membres, a plus particulièrement vocation à défendre les enjeux professionnels de la discipline et s'est imposé comme un interlocuteur important du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lors des dernières réformes universitaires.

Enfin, l'ANCMSP, fondée en 1996, offre aux postulants aux carrières universitaires de la science politique une série de service (notamment une liste électronique très active) et veille à la transparence des procédures de recrutement au sein de la discipline. Capables de se mobiliser conjointement (notamment au moment des Assises de la Science Politique organisées régulièrement), ces trois associations complémentaires contribuent largement à la diffusion d'une conscience d'appartenance disciplinaire non négligeable lorsqu'on la compare à celles d'autres disciplines plus anciennes dans le paysage académique et surtout plus étoffées en nombre. Cette sociabilité est aussi redevable aux nombreuses manifestations scientifiques organisées autour de la discipline en France : qu'elles soient initiées par des laboratoires, des départements universitaires ou l'AFSP (qui organise à elle seule une trentaine de journées d'activités savantes par an, ce qui singularise cette association nationale par rapport à de nombreuses homologues en Europe de l'Ouest) cette effervescence est d'autant plus remarquable qu'elle ne traduit pas un repli de la discipline sur soi. Tant par son ouverture disciplinaire que par son internationalisation désormais bien engagée, l'activité associative mentionnée encourage l'insertion internationale de la science politique française.

Du côté des revues de science politique *stricto sensu*, l'enquête du CNRS a retenu : *Critique Internationale*, la *Revue Française de Science Politique*, la *Revue Internationale de Politique Comparée*, *Politix* et *Pôle Sud*.

²⁶ L'enquête du CNRS accorde une mention spéciale à la revue *Critique Internationale* dont la date de création récente rend la présence dans le dépouillement effectué forcément moins probable qu'une revue installée. Voir ici l'enquête mentionnée, p.79-80.

Graphique A : Évolution comparée des effectifs cotisants de l'AFSP (1999-2006).



Source : Rapport interne à l'AFSP, 2006.

La question de l'internationalisation de la science politique française est probablement l'une des questions plus débattues ces dernières années. La récurrence des débats, notamment au moment des Assises de la Science Politique ou lors des Congrès de l'AFSP, n'empêche pas que deux positions polaires au moins continuent à s'opposer.

D'un côté, certains considèrent que la science politique française, par les spécificités intellectuelles et institutionnelles qui sont les siennes, continuent à se marginaliser. On pourrait trouver dans le récent classement international des départements universitaires de science politique et de relations internationales établi par l'équipe de Simon Hix des éléments susceptibles de nourrir un tel diagnostic²⁷. Parmi les 400 départements mondiaux classés, et sous réserve d'accepter une méthodologie souvent contestable²⁸, aucun établissement français n'apparaît avant le 170^{ème} rang (en l'occurrence celui de l'IEP de Paris) et seuls quelques autres départements sont présents dans ce

²⁷ S. Hix, « European Universities in a Global Ranking of Political Science Departments », *European Political Science*, 3 (2), 2004, p. 5-23. La méthodologie utilisée ainsi que le repérage des établissements retenus fait l'objet de critiques vives dans le volume 4 (1) de la revue de l'ECPR (mars 2005). Ce classement confirme la modestie des performances des universités françaises en matière de recherche dans les classements internationaux toutes disciplines confondues (*Le Monde*, 23 août 2005). La faiblesse des ressources financières (à l'exception peut-être des institutions soutenues par la FNSP), l'éparpillement des moyens, les divisions internes à la discipline, le manque de visibilité des établissements français : voici les principales raisons qui contribuent, selon nous, à expliquer une situation d'autant plus pénalisante que la science politique est en France une petite discipline.

²⁸ Parmi les départements français de science politique retenus apparaît ainsi l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD, 172^{ème} rang) sans aucune justification de son rattachement à la science politique ou encore l'Université Toulouse I (335^{ème} rang) sans qu'aucune précision ne permette de savoir ce que regroupe cette entité. Plus encore, la liste de revues retenues pour mesurer la productivité scientifique des enseignants ou chercheurs des établissements classés mériterait une attention particulière : à l'exception de quelques revues européennes (dont la *Revue Française de Science Politique*), elle comporte très majoritairement des revues nord-américaines ou anglo-saxonnes plus propices, pour d'évidentes raisons de proximité, de favoriser les établissements universitaires anglo-saxons voire même souvent nord-américains.

classement qui confirme la position dominante des départements de science politique américains (qui s'octroient 9 des dix premières places) : Université Paris X (254^{ème} rang), Université Lille II (313^{ème} rang), IEP de Grenoble (324^{ème} rang), Université Paris I (391^{ème} rang)²⁹.

D'un autre côté, on peut aussi évoquer les multiples voies, par forcément convergentes au demeurant, d'une internationalisation latente de la science politique française. Internationalisation qui, malgré tous les débats voire les préventions qui l'accompagnent, ne cesse de progresser et de modifier sensiblement les façons de faire de la science politique en France sans forcément provoquer le nivellement tant redouté. Plus encore, on peut observer que l'internationalisation de la science politique française est tout à fait compatible avec l'affirmation de sa spécificité intellectuelle. Parmi les structures qui contribuent à cette internationalisation, il convient de distinguer ce qui relève d'une dynamique locale, ie propre à tel ou tel établissement universitaire ou de recherche et ce qui renvoie à une politique nationale de soutien à cette internationalisation. Désormais, dans de nombreux établissements universitaires (notamment les IEP qui ont la plupart rendu obligatoire une année d'études à l'étranger pour leurs étudiant[e]s), la règle est de favoriser autant que faire soit possible les échanges internationaux d'étudiant[e]s. De nombreux laboratoires (la liste en serait ici fastidieuse) ont également mis en œuvre des politiques de coopération internationale souvent fructueuses pouvant même donner lieu à des regroupements institutionnels favorisés par le CNRS. C'est notamment le cas avec la création en 2005 d'un LEA (Laboratoire Européen Associé intitulé CODE, « Comparer les Démocraties en Europe ») qui réunit outre l'IEP de Bordeaux (CERVL) et l'Université de Stuttgart (ISSUS) autour des problématiques sur la comparaison des démocraties européennes à l'échelle de l'UE, des Etats et des territoires ou encore, depuis plusieurs années, du CEPEL au travers du LEA ETAPES (« Espaces et Temporalités de l'Action Publique en Europe du Sud »). Pour d'autres, la dynamique d'internationalisation passe par la mise en place de collection éditoriale commune avec des maisons d'éditions anglo-saxonnes et ce afin de favoriser la diffusion internationale des travaux du laboratoire. C'est notamment la politique du CERI avec le partenariat développé, depuis plusieurs années, avec Hurst (« Hurst Series on Comparative Politics and International Relations ») et les éditions Palgrave-McMillan (« The CERI Series in International Relations and Political Economy »).

Dans le même ordre d'idée et de manière désormais plus routinisée (et ce même si la présence française y reste encore très insuffisante), il convient de mentionner la participation d'institutions françaises à l'*European Consortium for Political Research* (ECPR). En 2005, douze institutions françaises sont membres cotisants de ce réseau (CEPEL, CURAPP, Département de science politique de l'Université Paris I, FNSP, IEP d'Aix-en-Provence, IEP de Bordeaux, IEP de Grenoble, IEP de Lille, IEP de Rennes, IEP de Toulouse, LATTIS) ; elles n'étaient que neuf en 1996. Par le nombre de ses adhérents, la France arrive en 7^{ème} rang, à égalité avec la Norvège (12 membres), derrière le Royaume-Uni (54 membres), l'Allemagne (38 membres), les USA (23 membres), l'Espagne (22 membres), l'Italie (18 membres), la Suède (15 membres). Compte tenu des différences de ressources financières et de taille critique entre ces différents pays aux situations contrastées, il est possible de confirmer le prudent diagnostic de Pierre Favre en 1996 et de parler d'un « redressement » durable de la situation³⁰. Ce que confirme le fait que si le nombre de participants français aux sessions de l'ECPR reste probablement inférieur à celui de pays européens comparables³¹ (mais en fait assez proche de son poids au sein l'ECPR, soit 4 % des 300 institutions partenaires), l'ECPR fait désormais l'objet d'un investissement

²⁹ Il est probable que les modalités de repérage des établissements français ait souffert de la confusion des appellations utilisées : outre la distinction entre laboratoires de recherche et universités, ces dernières sont souvent faiblement visibles au niveau international du fait qu'elles utilisent de manière concurrente soit le nom de leur ville (avec un numéro), soit le nom d'une personnalité scientifique.

³⁰ Pour compléter ce tableau, il convient de mentionner l'organisation annuelle de l'une des quatre écoles de formation de l'ECPR en France à Lille (Ecole d'été en méthodes quantitatives en sciences sociales). On doit aussi noter que la situation s'est sensiblement améliorée en quelques années. Dans son rapport stratégique de 2002, l'ECPR regrettait que les institutions françaises partenaires ne soient qu'au nombre de huit. En augmentant de 50 % en deux années, le chiffre actuel témoigne de l'insertion croissante de la science politique française dans ce réseau. Il est à craindre que compte tenu des finances misérables de la plupart des autres pôles universitaires de la discipline, il soit difficile d'envisager à court terme une amélioration de cette situation.

³¹ Ainsi, lors de la session d'avril 2005 de l'ECPR à Grenade, 2 sessions de travail sur les 30 programmées étaient codirigées par des Français. Cette proportion est presque la même (2 sur 28) lors de la prochaine session programmée en avril 2006. Lors de la session de septembre 2005 à Budapest, une seule session (comportant certes 9 ateliers) sur les 30 programmées est dirigée par un Français.

renouvelé : lors de la session de Budapest en septembre 2005, 9 panels consacrés aux nouvelles tendances de la sociologie politique sont, à titre d'exemple, pilotés par un représentant français et permettent de vulgariser au niveau européen les évolutions françaises en la matière (tant du point de vue de la sociologie électorale que de celle de l'action collective ou encore de l'hybridation entre histoire et sociologie). Ce redressement reste toutefois fragile et devra être confirmé dans l'avenir. Il ne doit pas masquer le fait que aujourd'hui les ressources collectives proposées par ce consortium restent sous-utilisées par les français : très faible participation aux écoles d'été de l'ECPR (en dehors de celle de Lille consacrée aux méthodes quantitatives), trop peu de propositions régulières aux panels et workshops de l'ECPR ; plus grave encore, la très faible visibilité des travaux français au sein de ce réseau très marqué par les références et thématiques anglo-saxonnes. De manière complémentaire, le réseau de l'*European Political Science Network* (EPSNET) contribue à offrir un espace d'opportunité à l'internationalisation de la science politique française³². Lors de sa conférence plénière de juin 2005 organisée à Paris dans les locaux de la FNSP, de nombreux participants français contribuèrent aux travaux de cette session particulièrement préoccupée par les transformations de la science politique en Europe.

Au niveau national, il convient enfin de faire mention de la politique d'internationalisation de ses activités engagées par l'AFSP : outre l'aide financière que cette dernière apporte à ses membres pour leur permettre de se rendre au Congrès mondial de l'Association Internationale de Science Politique (AISP) dont l'AFSP est membre créateur, cette politique se traduit aussi par l'ouverture croissante des activités de l'AFSP aux collègues originaires d'autres pays et la mise en réseau progressive des activités de l'AFSP avec celles d'autres associations nationales. Mise en réseau dont témoigne, par exemple, l'organisation du premier Congrès commun aux associations belge, française, québécoise et suisse de science politique à Lausanne en novembre 2005 et la perspective d'activités communes avec les associations espagnole et italienne en 2006. Tous ces éléments doivent conduire à une évaluation prudente des retards français en la matière. D'une certaine manière, une révolution silencieuse s'est opérée et contribue à modifier sensiblement le territoire de la science politique française. Au risque toutefois d'accroître les inégalités entre les institutions qui auront durablement les moyens financiers d'accompagner cette internationalisation et celles dont la taille critique et l'absence d'autonomie financière sont autant d'obstacles probablement insurmontables. Cette internationalisation renforcée ne doit toutefois faire oublier les faiblesses de la science politique française dans le concert international :

- le faible recours aux publications en langue anglaise rend encore très difficile la reconnaissance internationale des travaux de science politique français ;
- la division fréquente de la communauté des politistes français en fonction d'un certain nombre de lignes de clivages intellectuels ou épistémologiques spécifiquement « françaises » réduit également fortement sa capacité à intervenir dans les débats scientifiques européens ou internationaux ;
- l'absence d'intérêt de la part de trop nombreux politistes français à l'égard de certains grands débats étrangers (à l'exemple de celui qui porte sur la notion de capital social ou les modèles de choix rationnel...) et le retard pris dans certains domaines méthodologiques (notamment du point de vue des méthodes quantitatives ou de la participation à de vastes enquêtes comparatives) sont aussi des points de différence importants lorsque l'on compare la science politique française actuelle à ses homologues européennes.

Cette statistique ne concerne toutefois pas les responsables d'atelier (au sein d'une session), ni les interventions individuelles dans l'un de ces derniers.

³² D'après la liste des membres collectifs du réseau disponible sur le site web de ce dernier, six institutions françaises y sont associées (<http://www.epsnet.org/membership/collective.asp>, consulté le 30 juin 2005), ce qui représente un plus de 10 % des membres collectifs du réseau à cette date. Il s'agit de la FNSP, du Département de Science Politique de l'Université Paris I, des IEP de Bordeaux et de Grenoble, du CRAPS associé à l'Université de Lille II et du GSPE-PRISME associé à l'Université de Strasbourg III.

Conclusion

En résumé de cette présentation très schématique, la position de la science politique française, en tant que discipline, varie selon les angles sous laquelle on l'analyse.

Au plan institutionnel, il s'agit d'une discipline désormais installée, qui possède comme on l'a vu son autonomie de recrutement et ses propres filières d'enseignements et de recherches. Le dynamisme des associations professionnelles a notamment contribué à la faire reconnaître à part entière par les pouvoirs publics. Mais elle reste une « petite » discipline à l'échelle française (en comparaison avec d'autres disciplines universitaires comme le droit ou la sociologie) et à l'échelle internationale (en comparaison avec certains de ses équivalents étrangers). L'absence de véritable département de science politique dans les universités, à l'exception de celui de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, témoigne de cette fragilité structurelle. Toutefois, la professionnalisation des études de science politique s'est fortement accrue ces dernières années sous l'impulsion notamment de la réforme de l'enseignement supérieur initiée par le processus de Bologne (réforme « LMD »). Dans de nombreuses universités se sont ainsi créés avec l'aide et sous la direction de spécialistes de science politique des Masters à orientation professionnelle, dans les domaines les plus variés (affaires publiques, politiques publiques, communication politique, relations internationales, développement et coopération ...) et qui attirent un nombre croissant d'étudiants. Cette fragilité ne l'empêche d'être désormais une discipline légitime dont la « maturité épistémologique », pour reprendre une récente expression de Pierre Favre³³, a sensiblement progressé depuis une quinzaine d'années.

Au plan social, les spécialistes de science politique souffrent d'un relatif déficit de visibilité dans l'espace public, en comparaison avec leurs collègues issus de disciplines mieux identifiées socialement, comme la sociologie, l'économie, l'histoire ou la psychologie. Rares sont d'ailleurs les politistes qui pourraient revendiquer le statut d'« intellectuel » influent au sens français du terme. Des spécialistes en provenance de certains sous champs de la discipline - à l'instar de la sociologie électorale ou de la politique comparée ou, dans une moindre mesure des relations internationales - sont cependant régulièrement consultés par les médias ou les pouvoirs publics. L'absence de véritable « Think Tanks » en France donne, dans ces domaines, à la recherche universitaire publique un rôle important. L'un des problèmes principaux reste celui de l'édition. Faute d'un véritable système de presses universitaires (à l'exception peut-être des Presses de Sciences Po), les ouvrages de science politique sont condamnés à deux circuits de diffusion éditoriale aux caractéristiques antagonistes : les grandes maisons d'édition traditionnelle (Gallimard, Fayard, Le Seuil, La Découverte) aux exigences de vente généralement trop importantes pour des livres de ce type et les petites maisons spécialisés dans les sciences humaines (dont la principale est l'Harmattan) dont les tirages sont le plus souvent confidentiels. La crise de l'édition en sciences humaines contribue à renforcer ce déficit de visibilité dans l'espace public de la discipline.

Au plan intellectuel, les productions de la science politique française sont désormais largement reconnues dans le cadre universitaire français. Cette reconnaissance se traduit par l'attribution régulière de prix et de crédits de fonctionnement à ses membres. Mais la recherche française en de nombreux domaines reste invisible à l'échelle internationale. Cette situation repose autant sur des facteurs intellectuels (spécificité des objets, des méthodes, des approches...) que sur des facteurs structurels (pratique des langues, faible mobilité des chercheurs français, autosuffisance du marché intellectuel français...). Elle risque de changer fortement dans les années à venir. La forte mobilité des jeunes chercheurs, la multiplication des projets et des collaborations internationales, la valorisation croissante des publications en langue étrangère et des cycles d'études effectués dans des universités étrangères par les autorités académiques françaises constituent autant d'évolutions qui favorisent un changement rapide et profond.

³³ L'auteur observe toutefois que cette maturité « n'a pas encore produit tous les effets que l'on peut en attendre » et d'espérer qu'elle devienne encore plus « cumulative et [envisage de] couvrir plus systématiquement son champ d'investigation » (P. Favre, « Préface » à E. Darras & O. Philippe, dir., *La science politique...*, op. cit., p. 19).

Liste des diplômés de Masters de science politique (niveau M2) à finalité de recherche (septembre 2005).

Master Savoir et pratiques du politique, Université d'Amiens.
Master Pensée et mutations politiques, Université Bordeaux IV.
Master Modes d'action politique comparés, IEP d'Aix-en-Provence.
Master Politique et développement en Afrique et dans les pays du Sud, IEP de Bordeaux.
Master Relations internationales, IEP de Bordeaux.
Master Action publique et gouvernance territoriale, IEP de Bordeaux.
Master Sciences du gouvernement comparées, IEP de Grenoble.
Master Sociétés et politiques comparées, IEP de Lille.
Master Sociologie politique, IEP de Lyon.
Master Histoire de la pensée politique, IEP de Lyon.
Master Asie orientale contemporaine, IEP de Lyon.
Master Politiques publiques et gouvernements comparés, IEP de Lyon.
Master Relations Internationales, IEP de Paris.
Master Sociétés et politiques comparées, IEP de Paris.
Master Histoire et théorie du politique, IEP de Paris.
Master Action et espaces publics en Europe, IEP de Rennes.
Master Sociologie politique, IEP de Toulouse.
Master Relations et sécurités internationales, IEP de Toulouse.
Master Politique et sécurité, IEP de Toulouse.
Master Science politique et action publique, Université Lille II.
Master Gouvernance en Europe du Sud, Université Montpellier I.
Master Société, pouvoir et identité, Université Montpellier I.
Master Etudes africaines, Université Paris I.
Master Sociologie et institutions du politique, Université Paris I.
Master Relations internationales, Université Paris I.
Master Etudes politiques, Université Paris II.
Master Relations internationales, Université Paris II.
Master Administration et politiques publiques, Université Paris II.
Master Théorie politique, Université Paris VIII.
Master Sociologie politique, Université Paris VIII.
Master Sociologie du politique, action publique et communication, Université Paris IX.
Master Sociologie politique comparative, Université Paris X.
Master Etudes politiques, Université Rennes I.
Master Science politique de l'Europe, Université Strasbourg III.
Master Sciences sociales du politique, Université Strasbourg III.
Master Régulation des conflits dans l'espace public, Université Versailles Saint-Quentin.

NB : faute d'un recensement national, les intitulés reproduits le sont sous réserve d'habilitation définitive.